



A : tous les Membres du CPME

Bruxelles, le 22 juillet 2008

Chers Collègues,

A la suite de la réunion de juin du CPME, et des déclarations subséquentes de démission de la France, de l'Espagne et de l'Italie du CPME, quelques rapports de presse ont rapporté de manière erronée les événements ayant mené à cette décision.

Comme vous le savez certainement, le CPME entreprend un ensemble énorme d'activités pour les deux millions de docteurs de l'UE. Il suffit simplement de jeter un coup d'œil à notre site Internet (www.cpme.eu) pour le confirmer. Selon nous, la décision de quitter notre organisation émanant de toute délégation nationale doit être faite sur base d'informations précises et complètes. Par conséquent, nous annexons, pour le compte du Comité Exécutif du CPME, un récit factuel des événements depuis le 20 décembre 2007, décrivant la façon selon laquelle les problèmes ont été abordés. Ce document figurera sur le site Internet du CPME, et nous vous serions reconnaissants de le diffuser parmi les membres du Conseil de votre organisation pour information.

Le Comité Exécutif considère que ses représentants, le Conseil et l'Assemblée Générale (AG) ont tous consacré un soin particulier à tenter de comprendre les inquiétudes de leurs collègues de France, d'Espagne et d'Italie, et à y répondre. Nous sommes particulièrement déçus de n'avoir jamais reçu d'exemple de la façon dont les propositions visant à réformer nos accords internes auraient pu améliorer les activités efficaces et visibles du CPME jusqu'à présent. Ceci dit, nous avons répondu de manière ouverte et démocratique aux inquiétudes, et nous avons pris des décisions qui reconnaissent certaines d'entre-elles comme étant valables.

Nous n'avons inclus aucun des très nombreux documents soutenant la chronologie et les décisions que nous avons établis. Cependant, si vous avez besoin d'une quelconque information, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Sincères salutations.

Dr. Michael Wilks
Président

Lisette Tiddens-Engwirda
Secrétaire Général



**Situation relative à la démission de la France, de l'Espagne et de l'Italie –
résumé par le Comité Exécutif du CPME**

Le 20 décembre 2007, le Président du CPME, le Dr Daniel Mart, et le nouveau Président, le Dr Michael Wilks, ont reçu une lettre des Présidents du *Consejo General de Colegios Medicos de España*, du Conseil National de l'Ordre des Médecins Français, et de la *Federazione Nazionale degli Ordini dei Medici, Chirurghi e degli Odontoiatri d'Italia*.

Les trois Présidents ont exprimé des inquiétudes importantes quant aux récentes décisions adoptées démocratiquement par le Comité du CPME et l'Assemblée Générale (AG) sur le vote pondéré, et ont soulevé des problèmes en rapport à la gouvernance de l'organisation. Ils ont avancé conjointement les propositions suivantes :

- les accords devraient être mis en œuvre au sein du CPME pour le rendre « plus représentatif », et pour baser ses procédures de prises de décisions sur les accords acceptés par les États Membres de l'UE au sein du Parlement Européen.
- le plurilinguisme inhérent à la composition de l'Europe ne devrait pas être perçu comme un coût ou une contrainte. Chacune des langues officielles du CPME – allemand, anglais, espagnol, français et italien – devrait être « respectée ».
- L'anglais et le français, à savoir les deux langues de travail et des prises de décisions du CPME, devraient être « traitées systématiquement » de la même manière
- l'exécutif du CPME devrait être renforcé, en :
 - (i) augmentant le rôle politique des (quatre) Vice-présidents
 - (ii) remaniant les statuts pour permettre un mandat de deux ans, renouvelable une fois, pour le Président, les Vice-présidents, le Trésorier et le Secrétaire-Général
 - (iii) redéfinissant le rôle du Secrétaire-Général comme administratif seulement et « sans rôle politique »

Dans cette même lettre, les présidents de ces trois associations ont soulevé la question de leur future non-participation au travail du CPME, et de la suspension de leur participation jusqu'à ce que ces problèmes soient résolus à leur satisfaction.

Cette lettre a été examinée par le Comité Exécutif du CPME (CE) le 16 janvier 2008. Le CE a décidé que le meilleur moyen d'avancer était d'acquiescer à une meilleure vision des problèmes tels qu'ils étaient perçus par les trois pays, et a par conséquent lancé une invitation aux Présidents pour participer à la prochaine réunion du CE le 6 février.

En réponse, les trois Présidents ont décliné l'invitation, et demandé à la place une clarification de la réponse probable du CE aux demandes de changement qui étaient formulées dans leur lettre du 20 décembre. Une réunion avec les représentants des trois pays et une délégation du CPME a été organisée et accueillie par l'Ordre des Médecins à Paris le 15 février 2008.

Aucune des délégations des trois pays n'a assisté au Sous-comité du CPME et aux réunions du Comité en mars. Malgré cela, le Comité a soigneusement débattu de la situation, et a reconnu que les inquiétudes exprimées par les trois pays devraient trouver réponse. Le Comité a mis en place un « groupe de travail pour la stratégie » sous la présidence du Vice-président, le Dr Konstany Radziwill. Celui-ci avait pour but d'examiner tous les problèmes soulevés et de faire les recommandations au CE à temps pour permettre un examen complet durant la réunion du Comité en juin. Le Président du CPME a convoqué une réunion extraordinaire de l'AG immédiatement après le Comité, de telle sorte que toutes les recommandations faites puissent être rapidement développées.

Après la réunion de Paris, le CE a décidé de recommander au Groupe pour la Stratégie :

- que la procédure de vote pondéré sur le budget soit examinée par le Comité et l'AG
- que les relations, telles qu'elles existent déjà en pratique, entre le Secrétaire-Général et le CE soient également reflétées dans le rapport sur les propositions
- que le français et l'anglais soient placés sur un pied d'égalité.

Le CE a transmis ces décisions aux trois Présidents, qui ont répondu le 14 avril en précisant leurs demandes originales, ou en y ajoutant certains points, et demandé que le groupe de travail examine :

- La modification du système de vote, sur la base « qu'un changement du système de vote est une priorité de premier ordre »
- La révision de la politique de la langue, en mettant l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le français sur un pied d'égalité en termes de coût et de procédure dans les sessions plénières et les réunions de groupes de travail
- La redéfinition des accords de travail du CE, de telle sorte que si le président n'est pas disponible, le premier vice-président prend ses fonctions, trois vice-présidents (ou plus) étant responsables pour les représentations géographiques ou les missions thématiques, et en exigeant que le Secrétaire-Général soit un docteur, et également choisi et nommé par une élection.

Le groupe de travail pour la stratégie s'est réuni le 29 avril. Il était constitué des membres nommés par le Comité, et a également invité un représentant des trois pays à y assister. Au cours de cet événement, le Dr Francis Montané (France) et le Dr Ramon Hurta (Espagne) étaient tous deux présents. Le groupe a examiné tous les problèmes à débattre, et a décidé de recommander au CE que :

- Le vote pondéré pour le vote du budget annuel soit soutenu

- L'article 6 des Statuts soit amendé pour souligner que tant le Secrétariat que le SG assistent également le CE.

Le groupe n'a pas soutenu la recommandation d'une modification du système de vote dans les Statuts, et n'était pas persuadé par l'aspect pratique d'un CE élu au niveau régional.

La réunion de mai du CE a examiné le rapport. Même si le groupe de travail n'a pas soutenu le vote pondéré dans les Statuts, le CE a décidé de reporter ce sujet à un débat futur, et par conséquent a émis les recommandations suivantes au Conseil de juin :

1. Que le Conseil recommande à l'AG que le Groupe de Travail pour la Stratégie (GTS) développe des propositions visant à modifier les statuts afin de présenter une procédure de vote pondéré, le genre de système de vote et la majorité requise pour le budget du CPME
2. Que le Conseil recommande à l'AG que le Groupe de Travail pour la Stratégie (GTS) développe des propositions visant à modifier les statuts afin de présenter une procédure de vote pondéré, le genre de système de vote et la majorité requise pour les statuts du CPME
3. Que les propositions prennent les précédents travaux du CPME (CPME 2004/124) comme point de départ
4. Que les propositions du GTS sur les relations du SG avec le CE, et la position des langues française et anglaise soient incluses dans les Statuts et les Règles de Procédure lors de l'AG d'octobre 2008.
5. Que le GTS examine davantage les possibilités pour les élections au CE sur base de pays groupés d'une façon appropriée.
6. Que l'AG vote sur le remplacement du Dr Huerta comme Auditeur Interne.
7. Que l'AG vote sur le remplacement du Dr Callo'ch comme Vice-président
8. Qu'en fonction du résultat, les élections pour les postes d'Auditeur Interne et de Vice-président soient tenues immédiatement.

En faisant ces recommandations, le CE a précisé dans une lettre aux trois pays (18 mai) qu'ils se trouveraient à l'ordre du jour de la réunion du Conseil en juin. Toutefois, les recommandations de (1) à (5) seraient retirées si les trois pays n'avaient pas payé leurs cotisations au CPME pour le premier semestre de 2008 (ces paiements étaient dus au début de l'année). Les Recommandations (6) à (8) seraient retirées si le paiement était effectué après le 4 juin.

Par conséquent, pour se trouver en possession de droits entiers de participation conformément aux Statuts, le paiement a été effectué par la France pour sa cotisation en suspens pour le premier semestre 2008.

Le Président de l'Italie a écrit avant la réunion de juin de l'AG une promesse de paiement de sa cotisation. Sur cette base, il a été accepté de donner à la délégation italienne des droits de vote. Malheureusement, jusqu'à présent, le paiement de l'Italie n'a pas encore été reçu.

Le Président de l'Espagne, dans une lettre datée du 4 juillet 2008, a déclaré que « le Comité du *Consejo General de Colegios Médicos* a accepté de payer la cotisation

pour le premier semestre 2008. Vous la recevrez dans quelques jours ». Ce paiement est toujours en attente.

Les trois pays étaient tous représentés à la réunion de juin du Conseil et de l'AG. Les propositions ci-dessus (1-5) ont été examinées. La recommandation 6 a été retirée par le Conseil, et la recommandation 7 a été retirée par le CE. La recommandation 8 est devenue par conséquent nulle. Le débat s'est compliqué par le fait que la délégation française a mis sur la table des contre-propositions, et a indiqué qu'elle souhaitait qu'il y ait un vote conjoint sur le vote pondéré sur le budget et sur les Statuts. Cette approche a été rejetée par le Conseil à une majorité écrasante. Beaucoup de délégations se sont prononcées en faveur du compromis qui était disponible – autrement dit, d'avoir le vote pondéré sur le budget, et de travailler davantage sur certaines des inquiétudes des trois pays.

Une demande fréquemment exprimée par les orateurs et destinée aux délégations de France, d'Italie et d'Espagne, était de fournir au moins un exemple réel dans lequel le système de vote a porté atteinte à l'efficacité du CPME ou à la position de ces délégations. Comme à l'occasion de la réunion de Paris et pendant les réunions subséquentes, aucun cas n'a été présenté.

Malheureusement, la délégation espagnole a quitté rapidement la réunion sans en aviser le Président de la réunion.

L'AG subséquente a soutenu le vote pondéré sur le budget, le besoin de maintenir la pratique du plurilinguisme, et une redéfinition des relations entre le Secrétaire Général et le Comité Exécutif. Elle a donc clairement répondu aux besoins et aux inquiétudes des trois délégations de manière démocratique.

Les 25, 26 et 27 juin, l'Italie, l'Espagne et la France ont respectivement démissionné du CPME. En vertu des Statuts, leur affiliation, et l'obligation de payer leurs cotisations continuent jusqu'au 30 juin 2009.

Le Comité Exécutif